

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JANVIER 2024 À 20 HEURES

Date de la convocation : 12/01/2024

Transmise le : 12/01/2024

Membres élus : 15

en fonction : 14

présents : 14

Membres présents :

M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, M. Patrick DESMOULINS, Mme Arlette KAMBRUN, M. Francis POMMIER, M. Denis FERRIÈRE, M. Jean-Jacques MOREAU, Mme Véronique TUFFIER, Mme Sylvie BLOTTIN, Mme Yveline TEXIER, M. Stéphane RICHER, M. Jacques ROUSSEL, M. Philippe SOULIER, M. Serge HULINE.

Secrétaire de Séance : M. Serge HULINE.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Sollicitation de la subvention « Église et Petit Patrimoine » pour la réfection du vitrail Baie 1 auprès du Conseil Départemental,
- Sollicitation du Fonds de Concours pour la mise aux normes de l'adressage et de la signalisation,
- Sollicitation du Fonds de Concours pour le changement du système de chauffage de la salle des fêtes,
- Sollicitation du Fonds de Concours pour la restauration du vitrail Baie 1,
- Sollicitation du Fonds de Concours pour les aménagements urbains,
- Sollicitation du Fonds de Concours pour les travaux de voirie,
- Sollicitation du Fonds de Concours pour les frais de bornage et de notaire pour l'acquisition d'un terrain,
- Rapport d'activité 2022 de Chartres Métropole,
- Remboursement de frais à Mme ABADIE,
- Nomination d'un délégué référent pour l'Animation,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Adopté à l'unanimité des membres présents.

SOLLICITATION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de solliciter les subventions d'investissements telles que présentées dans le tableau suivant.

Intitulé	Fournisseur	Prix H.T.	Prix T.T.C.	F.D.I.		Fonds de Concours		Reste à charge
				%	Montant	%	Montant	
Chauffage réversible salle des fêtes et de conseil municipal	SARL TUVACHE	19 030.85	22 487.42	30	5 709.00	30	5 709.26	7 612.59
Vitrail Église Saint Loup Baie 1 <i>Fonds Eglise & petit patrimoine</i>	CLAIRE BABET	4 406.24	5 287.49	25	1 102.00	37.5	1 652.12	1 652.12
Compresseur	Groupe LECOQ	399.60	479.52	0	0.00	50	199.80	199.80
Plaques de Rues & Panneaux limitation stationnement	LA POSTE & PROZON	2 959.82	3 551.79	0.00	0.00	50.00	1 479.91	1 479.91
Isoloirs sans rideaux (2 + 1 PMR)	Editions Evts & Tendances	1 626.00	1 951.20	0	0.00	50	813.00	813.00
Aménagements urbains + allée cimetière	ALTRAD, LEROY MERLIN, BEAUCE BÉTON & CAGÉ	11 164.04	13 251.84	30	3 349	33.28	3 907.52	3 907.52
Réfection mur Église	OUTILLAGE BTP, BRICO DÉPÔT, DIVERS & KILOUTOU	880.05	1 056.06	0	0.00	50	440.03	440.05
Aménagement trottoir Arsenal	CAGÉ, BEAUCE BÉTON, PAVÉS DE RUE, LEROY MERLIN & BHT	2 387.75	2 865.30	0	0.00	50	1 193.88	1 193.88
Travaux de voirie avec reprise enrobés	CAGÉ TERRASSEMENT & TOUZET TP	15 487.50	18 585.00	50	7 744.00	10	1 548.75	6 194.75
Bornage et notaire terrain Richer	TT GEOMETRES & Maître HALLOUIN	1 530.00	1 836.00	0	0.00	50	765.00	765.00
Mobilier	ERGO	1 400.00	1 680.00	0	0.00	50	700.00	700.00
Illuminations	À DÉTERMINER SUIVANT BUDGET ALLOUÉ	2 000.00	2 400.00	0	0.00	50	1 000.00	1 000.00
TOTAL		63 271.85	75 431.62	/	17 904.21	/	19 409.26	25 958.62

Montant de 3 582.62 € pris en charge par un don de l'ASPBSL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE CHARTRES MÉTROPOLE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article L.5211-39 de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le rapport d'activités de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique.

À cet effet, Monsieur le Maire indique qu'un exemplaire du rapport d'activités 2022 de Chartres Métropole a été transmis par mail à chacun des membres du Conseil Municipal. Les élus confirment avoir bien reçu ce rapport.

REMBOURSEMENT DE FRAIS À MADAME ABADIE.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que Madame Rachel ABADIE a avancé une partie des frais liés à l'organisation de l'animation de Noël organisée en décembre dernier.

Les factures afférentes présentées, il convient de lui rembourser la somme de 39.35 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement présenté ci-dessus à Mme ABADIE.

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ RÉFÉRENT POUR L'ANIMATION.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'avec la création d'un poste pérenne d'Adjoint d'Animation au sein de la Commune, il serait intéressant de nommer un élu référent pour encadrer ce poste, conjointement avec le service technique et la secrétaire de Mairie ; notamment en vue de s'assurer de l'adéquation des animations proposées, de leur faisabilité et de délimiter un cadre budgétaire.

Monsieur le Maire propose que ce poste soit confié à Mme KAMBRUN notamment en raison de son expérience dans le domaine, de sa disponibilité et de son rôle d'Adjointe au sein de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit de nommer Madame Arlette KAMBRUN en tant qu'élue référente animation.

QUESTIONS DIVERSES

PERMANENCE URBANISME : M. GUIARD, architecte, et M. DESMOULINS, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme proposent de créer une permanence urbanisme en vue de guider les administrés dans leurs projets en leur dispensant des conseils ou de l'aide dans leurs démarches. Cet accueil aura lieu le dernier vendredi de chaque mois, sur rendez-vous en Mairie, d'une durée de 30 minutes par demandeur. La 1^{ère} permanence aura lieu le vendredi 26 février ; des flyers seront distribués aux habitants avec le bulletin municipal pour les informer de cette nouvelle prestation gratuite. Sa pérennité dépendra des retours et du nombre de rendez-vous sollicités.

ANIMATION PUZZLE : Les inscriptions sont encore ouvertes jusqu'à vendredi et on dénombre déjà 13 équipes inscrites sur les 16 maximum que la salle peut accueillir. Une buvette sera proposée afin de proposer des crêpes et boissons aux participants et accompagnants. Les dotations ont été obtenues gratuitement en sollicitant des zoos, escape games et restaurants. Le coût d'achat des puzzles est remboursé par les frais d'inscription et les participants repartiront ainsi avec leur boîte. L'Echo sera informé de cette manifestation. Les élus qui souhaitent intervenir dans cet après-midi du 18 février, de 14h à 18h, que ce soit en tant que visiteur ou pour participer à la gestion de la buvette sont toujours les bienvenus !

AINÉS : L'épouse de M. le Maire et M. DESMOULINS ont été interpellés par un habitant qui indique regretter qu'il n'y ai pas de cadeau de fait aux aînés qui n'ont pas la possibilité de se rendre au banquet pour raison de santé. Bien que compréhensible, les élus rappellent avoir voté pour supprimer les colis aux aînés. De plus, il serait particulièrement difficile d'établir des critères pour définir quelles personnes seraient concernées (ou pas) par cette démarche. La possibilité de faire un geste uniquement envers les doyens de la Commune est proposée. Monsieur le Maire propose donc aux élus de voter pour faire un geste envers les aînés n'étant pas en capacité d'assister au banquet. Ainsi, avec 10 voix contre, 1 abstention et 3 voix pour, l'idée est abandonnée.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 25 Mars 2024 à 20h00 avec le vote du Budget Primitif.

SAFER : Un mail transféré aux élus présente une proposition de prestation payante pour recenser, répertorier, vérifier les dimensions, ... des chemins ruraux en vue de les protéger. Les élus indiquent qu'hormis un chemin qui a « disparu » depuis le dernier recensement, tous les autres sont toujours existants. Cette prestation n'a donc pas lieu d'être sollicitée.

PROJET ÉOLIEN : Monsieur le Maire indique que la Mairie n'a pas de nouvelles du projet de VALECO à l'heure actuelle. Le processus suit son cours et une enquête publique aura lieu.

M. FERRIÈRE indique que les éoliennes devraient être placées le plus près possible de la Nationale, et non comme prévu dans le projet, afin de limiter les nuisances. Il faudra rester vigilant quant à ce projet, à fortiori aux vues des nombreux projets en développement sur les Communes des alentours.

NOM DE HAMEAU : Pour clore la séance avec une note d'humour, Madame MAROQUIN propose de changer le nom de « Saint-Loup » en « Saint-Renard » compte-tenu du nombre important de ces petits mammifères observés dans le village ces derniers temps 😊

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Maire,



Marc LECOEUR.